



Montreuil, le 01/02/2023

# GT 19 janvier 2023

## GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES DES GÉOMÈTRES DU CADASTRE

**Les représentants de la CGT Finances Publiques dont 3 géomètres ont participé le 19/01/2023 au groupe de travail « Gestion Prévisionnel des Emplois et des Compétences – Géomètres du cadastre ».**

Les documents de travail communiqués en amont étaient très maigres, par contre beaucoup d'informations ont été développées en séance ce qui laisse clairement la place à l'approximation... les écrits restent.

Contrairement au dernier GT sur le Foncier Innovant, les marges de manœuvre et une réelle écoute des remontées de terrain n'étaient clairement pas au rendez vous. Même si l'administration a tenté de le minimiser, cette réunion s'est à nouveau déroulée à marche forcée, comme un passage obligé.

Suite à la lecture des différentes déclarations liminaires (retrouvez notre DL ici : <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/gt-du-20-janvier-2023-gestion-previsionnelle-des-emplois-et-des-compétences-des-geometres>) M. Touvenin, chef du Service Gestion Fiscale, a tenté de répondre à certaines interrogations ... mais pas toutes !

➡ **Premier constat :** la CGT Finances Publiques est (parfois) écoutée ou (un peu) lue. Sur le mépris des missions propres aux géomètres, ce GT prouve le contraire. Selon ses propos, les géomètres ne peuvent servir de variable d'ajustement au vu de leur faible effectif. Comprenez : comment 900 pelés auraient la prétention de tenir ce rôle au sein de notre « grande maison » ?... Les intéressés apprécieront !

La CGT Finances Publiques lui renvoie la réalité dans les départements, en évoquant par exemple certains géomètres occupés à faire de l'accueil ou de la saisie Majic.

Selon la DG, ce GT est destiné à prendre en compte les nouveaux outils, applicatifs et missions, et leur côté efficient. Cela ne doit pas priver les géomètres d'aller sur le terrain mais s'insère dans un ensemble, y compris le travail de bureau. L'autonomie de ce corps doit répondre aux orientations de la DGFIP, la cible étant une organisation généralisée en SDIF avec un maximum de tâches fiscales attribuées aux géomètres. Lors de notre rencontre avec le Directeur Général Adjoint, ce dernier avait même évoqué une cible de 100 % fiscal, « si ça ne tenait qu'à lui »...

➡ **Sur le plan de la scolarité et des formations,** le choix a été fait de raccourcir la formation à 12 mois au lieu des 18 mois avec un stage probatoire plus long :

- ➡ Le raccourcissement s'impose du fait des missions en constante évolution en privilégiant les formations continues ;
- ➡ Le caractère probatoire permet de vérifier que la personne est capable de s'insérer dans un collectif de travail DGFIP (comprendre le mettre au boulot de suite et pouvoir s'assurer du caractère malléable aux orientations futures).

➡ **Sur le volet RH,** la justification du maintien de la date de ce GT est de précéder le mouvement de mutation du mois de mars.

La volonté est de « stabiliser les emplois d'ici 2024 ». L'administration cible département par département pour avoir vraiment les emplois utiles de géomètres à pourvoir.

Les départs en retraites ne seront a priori pas remplacés...

Des réflexions sont également en cours pour permettre à des géomètres de sortir sur d'autres corps administratifs en cas de dossier problématique (départements fermés), mais... oup's... pas de réflexion sur un éventuel droit de retour sur un poste de géomètre.

Compte-Rendu de la CGT Finances Publiques  
✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr Suivez-nous sur facebook ou twitter : @cgt\_finpub (CGT Finances Publiques)



Quelle prétention de parler de stabilisation des emplois à l'heure où les suppressions s'égrènent d'années en années !

Aucune cible n'est annoncée mais l'administration a laissé échapper que le décompte serait aujourd'hui autour de 600 géomètres.

En attendant, les suppressions continuent et le chiffrage des tâches des géomètres a comme seul objectif de prouver leur trop grand nombre au regard des hypothétiques gains de productivité réalisés par l'Intelligence Artificielle.

☛ **En ce qui concerne l'applicatif SURF**, la CGT Finances Publiques dénonce son non fonctionnement et l'aberration d'avoir lancé un applicatif aussi peu abouti sans phase de tests préalables. La CGT Finances Publiques demande le rétablissement de Lascot, et réclame un vrai GT sur cet application qui désorganise les services et ne permet plus aux géomètres d'élaborer leurs tournées.

Selon l'administration, le retour à Lascot n'est pas possible (sans que l'on sache si les raisons sont techniques, comptables ou politiques).

L'ouverture a eu lieu le 17/11/22 avec tout d'abord une reprise des fiches de surveillance issues de Lascot après fiabilisation. Le volume était exceptionnel par rapport au fonctionnement de croisière qui suivra. Par la suite, l'intégration des fiches s'effectuera de manière systématique, contrairement à Lascot où une fiabilisation préalable était nécessaire... à voir !

La reprise de Lascot a conduit à l'importation de 1,12 million de fiches – 39 % à fiabiliser (moyenne nationale), la situation étant disparate suivant les départements. Les difficultés sur l'applicatif sont soi-disant résolues, les cas problématiques pouvant être traités en fiabilisation depuis le 10/01. Un palier sera franchi début février (récupération des blocs-notes et des dates de suivi) et une version V2 arrivera en milieu d'année...

Au 16/01, 49 % de fiches sont fiabilisées sur la France entière, 66 départements ont traité plus de la moitié des fiches, on estime à 20 min le temps nécessaire pour traiter une fiche. Sur le point spécifique des pertes de données lors du transfert (suivi, bloc-note, dates et infos renseignées), l'administration s'est voulue rassurante : rien n'apparaît et n'est consultable pour le moment, cela le sera après la phase de relance, où toutes les annotations existantes seront reprises... on reste sceptique !!

3 directions ont été choisies (07, 44 et 52) pour tester l'envoi des notifications, le taux de contacts sera analysé, puis interviendra l'intégration des nouvelles Autorisations d'Urbanisme (AU). Ce flux d'AU n'aurait rien à voir avec la première intégration.

☛ **En ce qui concerne le Foncier innovant et la mission topographique :**

La CGT Finances Publiques réitère ses propos sur le nombre de piscines détectées par le FI, et rappelle le test qu'elle a effectué sur une commune montrant le taux de « loupés » de l'algorithme. Si l'administration se vante d'avoir pu trouver 146 000 piscines non imposées, c'est surtout du fait des directives sur la réorientation

des missions des géomètres vers les tâches fiscales au détriment des travaux de terrain (détection + mise à jour du plan conduisant à la relance fiscale).

La CGT Finances Publiques rappelle une nouvelle fois qu'elle n'est pas contre l'IA mais contre son emploi, et surtout en ce qui concerne la mise à jour du bâti.

Pour le bureau GF3A, la rapide évolution et la transformation des métiers avec les changements technologiques n'ont pas vocation à s'arrêter et vont même s'accélérer !

Pour la préparation de la tournée, elle sera possible depuis ICAD après intégration des AU (pas de date !). Dans l'attente, CadasCad continuera de fonctionner de façon transitoire.

Nous leur précisons qu'ils ne parlent là que de tournée topo. Quant à la tournée fiscale, qui n'est pas une nouveauté dans l'activité des géomètres, elle sera bien dictée par Surf via la liste des « fiches en alerte ».

☛ **Suivant la trajectoire du projet FI**, il est prévu de rentrer très rapidement en phase de test pour l'ensemble des chaînes de traitements jusqu'à l'incorporation dans PCI. ICAD permettra une vision globale avec les AU et les prises de vue aériennes. Les objets nouvellement représentés par l'IA devront être analysés par l'opérateur pour validation. Sur le plan cadastral figureront 2 types de représentations : l'une vue du toit...majoritaire, et une vue du sol.

Le taux d'acceptation de report au plan par l'IA espéré serait d'environ 70 %. La nécessité d'un lever terrain par le géomètre n'est envisagée que lorsque l'IA aura échoué en raison de la complexité du bâtiment, ou de la présence d'ombres ou de végétation. Le géomètre ne deviendra à terme qu'un agent valideur d'objets dessinés par une IA.

On rappelle que lors du dernier GT, M Touvenin nous avait annoncé la communication de comptes-rendus de détection de l'IA pour le début d'année. On attend toujours de voir ce qu'elle est capable de faire. À l'heure actuelle, on sait que l'IA ne sait pas dessiner le pied d'un bâtiment, elle ne sait pas caler un bâtiment dans une parcelle et elle confond toujours des bâches avec des piscines. Bref, on est loin des exigences du BOFiP.

☛ **En ce qui concerne la GPEEC** la CGT Finances Publiques souhaitait revenir sur chaque mission pour en discuter, ce qui n'a pas été le cas, malgré plusieurs relances au cours des échanges. Il est malvenu notamment qu'aucune fiche n'ait été fournie sur les éléments chiffrés de l'administration. Il a été déploré également qu'aucun géomètre n'ait été présent dans les GT préparatoires.

☛ **Les missions dévolues aux géomètres** et les besoins ont été identifiés de manière pérenne pour calibrer les besoins :

- ➔ Sur l'hypothèse de 50 % de report du bâti, ceci constitue une hypothèse prudente (espèrent 70 %),
- ➔ Remaniement, 10 % représente beaucoup plus que la réalité, car cette tâche est largement portée par les BNIC qui font principalement des plans neufs,

- ➔ Rendement de 12 DA/j : tout est parti du nombre de DA sur le plan national (200 000/an). Sur d'autres GPEEC, l'estimation était soi-disant supérieure. On attend encore l'explication du calcul aboutissant à 12/j...
- ➔ Estimation haute des contentieux traités par les géos (alors qu'il existe encore des B-terrain),
- ➔ Sur la participation aux CCID, il a été inclus la préparation et le traitement a posteriori des signalements de la Commission,
- ➔ Pour les évaluations d'office, l'estimation ne porte que sur celles nécessitant un déplacement sur le terrain.

La CGT Finances Publiques a souligné certaines tâches absentes de cette liste. Elle a renouvelé également sa demande de suspendre l'application du nouveau décret concernant le transfert de la vérification des DA des A vers les géomètres, et a souligné le besoin urgent d'un véritable échange avec la DG afin de faire un état des lieux réel des missions.

La seule réponse provocatrice de M. Touvenin a été que ce décret n'a fait l'objet d'aucune contestation en CTR...

Nous avons rappelé qu'il s'était engagé à proposer une doctrine d'emploi des géomètres lors de cette GPEEC. Il nous la promet à nouveau... pour la fin de ce semestre...

Combien de temps compte-t-il encore nous balader ?

➔ **Concernant la vérification des DA**, nous avons demandé qui était censé faire la vérification terrain des géomètres experts.

Il nous a été confirmé que cette partie reste de la responsabilité des inspecteurs.

Nous avons donc posé la question de la compétence de l'inspecteur s'il ne voit passer aucun DA au cours de l'année... mais cela n'a pas l'air d'être leur problème. Ce transfert ne serait qu'acter une pratique déjà en place. Les géomètres qui ont été contraints, ou ceux qui ont rendu service à de jeunes inspecteurs pas suffisamment formés, apprécieront de voir comment on les remercie de leur esprit collectif !

➔ **Sur le décompte des statistiques**, on nous annonce une nouvelle méthode à venir (quand... ?), car la précédente détaillait plus la partie topo que celle fiscale ! Le souhait est « d'homogénéiser »...

À parier que la nouvelle méthode sera révélatrice des intentions de la DG sur l'utilisation des géomètres !

En attendant, à l'heure de l'IA, des photos aériennes et du tout virtuel, vous voudrez bien, cher.e.s collègues, faire vos statistiques... manuellement !!!

➔ **Par rapport à la nouvelle plateforme de l'OGÉ**, quelques éclaircissements ont été apportés. L'objectif est de faciliter et automatiser la transmission des éléments pour la vérification et le renvoi de la décision. Cela concernera uniquement la vérification en la forme et en aucune manière la vérification au fond, dont les règles restent identiques.

En fin de GT, la DG nous a demandé notre analyse et nos propositions relatives à la sécurité des géomètres sur le terrain. La CGT Finances Publiques a répondu que ce point, pas à l'ordre du jour, ne devait pas être une excuse pour limiter les tâches de terrain. Nous fournirons ultérieurement des propositions afin d'améliorer la sécurité des géomètres et aides-géomètres.

**Pour la CGT Finances publiques il est urgent de développer de vraies réunions de concertation pour avoir une réelle réflexion sur l'avenir du cadastre, des géomètres, des aides-géomètres, des dessinateurs et des inspecteurs. Au lieu de coconstruire le cadastre de demain, Bercy préfère travailler main dans la main avec les cabinets privés pour détruire ce qui reste de notre service public. Sur le transfert des tâches de vérification, cœur de métier des Inspecteurs cadastre, la DG ne fera pas demi-tour et ne mettra pas de contrepartie sur la table.**

**Sur le foncier innovant, la DG a déjà trop dépensé pour pouvoir faire demi-tour. Ils sont prêts à saboter le plan cadastral pour justifier cette dépense. Peu importe le plan cadastral, il faut justifier cette dépense. L'argent magique, c'est pour CAPGEMINI, pas pour le service public.**

**Les utilisateurs du plan seront heureux de découvrir le plan low-cost que nous prépare le foncier innovant.**

## **IL EST URGENT DE SENSIBILISER LES ÉLUS, GÉOMÈTRES-EXPERTS, NOTAIRES, URBANISTES, MAÎTRES D'ŒUVRES...**

**Pour ceux qui en douteraient encore, la disparition du métier de géomètre s'annonce dans un avenir très proche. Dès la généralisation du foncier innovant, le géomètre ne sortira plus que pour une minorité de mises à jour du plan, quant à l'organisation des tournées fiscales, elle sera dictée par l'édition de listings de Surf.**

## **IL EST URGENT DE SE MOBILISER POUR SAUVER NOTRE MÉTIER !**

